

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 19 mars 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 48

AMARIR Fatima / CLAVEL Benoît / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / VUILLEMIN Anne-Sophie / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / DE PINS Antoine / FISCHER Josiane / JUSTICE Éric / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MEYNARD Sylvie / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / CULOT Pierre / HADRI Nadoï / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BOULORD Grégory / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-laure / TOUMI Délia / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal

POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 20

ABSSI Chaouki représenté par MOUADDINE Nadia / BACHA Fatïha représentée par AMARIR Fatima / BACHELAY Alexis représenté par LENOIR Laurence / BENEDIC Fabien représenté par GASMI Samia / BOULANGER Alain-Bernard représenté par MAAZOUZI Mohamed / CAMILLERI Mickaël représenté par PERICAT Xavier / CHARAIX Céline représentée par PLOTEAU Jean-François / CHRIQUI-MENGEOT Rita représentée par MEYNARD / COBLENTZ Caroline représentée par GOUETA Nicole / COCHEPAIN Stéphane représenté par MUZEAU Rémi / DEBEAUD Franck représenté par VUILLEMIN Anne-Sophie / DELACROIX Agnès représentée par PINARD Patrice / DOUCET Philippe représenté par KARCHER Renée / LAUER Evelynne représentée par LE MOAL Alice / MARE Guillaume représenté par LAM Thomas / MERCIER Luc représenté par CULOT Pierre / MERGY Aurélie représentée par CLAVEL Benoît / PARRENIN Lara représentée par DE PINS Antoine / RAIB Naïma représentée par LEGHMARA Leïla / SAVRY Gilles représenté par EL HADDAD Khaled.

EXCUSE : 1 :

FANIER Basile

ABSENTS : 11

ALLAMELLOU Manuel / BOURDU Anne / CHAKER Rachid / CAZABAN Julie / COLIN Chantal / HOURSON Marc / JEHANIN Romain / LEGHMARA Leïla / MERIC Delphine / METIAS Samuel / METEZEAU Philippe

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
13 AVR. 2018
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES SERVICES
ET DE LA LÉGALITÉ

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

ALLAMELLOU Manuel, arrivé à 19 heures 30 avant le vote de la délibération 2018/S07/012.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : 3

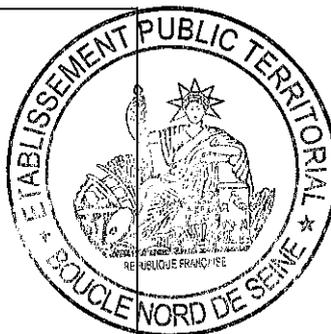
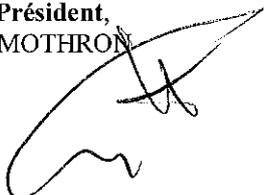
JAUFFRET Anne-Christine, partie à 19 heures 24, après la délibération 2018/S03/009.
AESCHLIMANN Manuel, parti à 19 heures 27, après la délibération 2018/S03/011,
BOLUFER Jean-Paul, parti à 19 heures 30, après la délibération 2018/S03/012, a donné pouvoir à DELATTRE Amélie.

Madame VUILLEMIN Anne-Sophie est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

DELIBERATION N° 2018/S03/007

Transmission & Affichage le **13 AVR. 2018**

Le Président,
Georges MOTHRON



République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire
du 29 mars 2018

Délibération n°2018/ S03/007

Objet : Vote du budget primitif principal de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2018.

Le 29 mars 2018, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gennevilliers, sous la présidence de Monsieur Georges MOTHRON, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres représentés : 20

Nombre de membres absents : 12 (dont 1 excusé).

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

13 AVR. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Madame VUILLEMIN Anne-Sophie est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

EXPOSÉ

Considérant que l'Etablissement public territorial doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial pour 2018 est équilibré à un montant global de 139.301.299,99 euros, dont 28.057.271,70 euros en section d'investissement et 111.244.028,29 euros en section de fonctionnement,

Considérant un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'établissement public est compétent en matière d'aménagement et que dans un souci de transparence financière et d'information des Elus, il est nécessaire de compléter la présentation du budget principal en indiquant le détail des opérations d'aménagement,

Considérant qu'un vote des crédits d'investissement par « opération d'équipement » serait trop contraignant au regard du nombre d'opérations d'aménagement à réaliser,

Considérant que la création d'un budget annexe pour le suivi des opérations d'aménagement est à l'étude,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le débat d'orientation budgétaire et le projet de budget primitif de l'établissement pour l'année 2018,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Précise que suite au transfert de la compétence aménagement au 1^{er} janvier 2018, le détail des opérations d'investissement a été joint au budget primitif 2018 de l'Etablissement public territorial pour informer les Elus du Conseil de territoire des crédits affectés à chaque opération d'aménagement. Les modalités de vote du budget restent néanmoins inchangées par chapitre et sans chapitre de dépense « opération d'équipement » pour la section d'investissement.

Article 2 : Décide d'adopter le budget primitif de l'EPT pour l'année 2018 dont la balance générale s'établit à 139.301.299,99 euros en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	27.706.082,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.146.435,17 €
014	Atténuation de produits	65.130.062,65 €
65	Autres charges de gestion courante	13.261.448,47 €
Total		111.244.028,29 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
70	Produit des services	535.100,00 €
73	Impôts et taxes	108.804.297,90 €
74	Dotations, subventions et participations	1.904.630,39 €
Total		111.244.028,29 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles	2.646.440 €
204	Subventions d'investissement versées	15.619.013,70 €
21	Immobilisations corporelles	9.791.818,00€
Total		28.057.271,70 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	59.802,00 €
13	Subvention d'investissement	751.101,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26.106.368,70 €
21	Immobilisations corporelles	1.140.000,00 €
Total		28.057.271,70 €

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : document budgétaire

Résultat des votes : Majorité

Pour : 62

Contre : 5

Abstentions : 1

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Georges MOTHRON

Président de Boucle Nord de Seine

Maire d'Argenteuil

